



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Résumé du document GEF/ME/C.42/03

Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2012)

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.42/03 intitulé *Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2012)*, ainsi que le document GEF/ME/C.42/04, *Réponse de la direction au Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2012)*, et ayant pris note des deux études de portefeuilles-pays – Nicaragua et pays de l'OECD – (GEF/ME/C.42/Inf.02), le Conseil charge le Secrétariat de :

- 1) Réfléchir à des moyens de rendre le processus d'approbation et d'exécution des projets dans les petits États insulaires en développement plus souple et mieux adapté au contexte local.
- 2) D'alléger le travail de suivi des projets recoupant plusieurs domaines d'intervention à un niveau comparable à celui des projets relevant d'un seul domaine d'intervention.
- 3) Donner la possibilité de faire de la coopération Sud-Sud une composante de projets nationaux, régionaux ou mondiaux lorsqu'existent des possibilités de transfert de technologies, de renforcement des capacités et/ou de partage de pratiques optimales.

Résumé analytique

1. Ce cinquième *Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays* fait la synthèse des principales conclusions et recommandations tirées des examens de portefeuilles-pays et des études de portefeuilles-pays menés dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC). Il s'agit de deux études finalisées cette année (El Salvador et Jamaïque), de deux examens finalisés cette année également au Nicaragua et dans les pays de l'OECD (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Saint-Kitts-et-Nevis), et deux examens en cours de finalisation au Brésil et à Cuba. Les principales conclusions et recommandations ont été présentées et examinées, et les observations des acteurs du FEM ont été recueillies lors des ateliers de consultation organisés dans chacun des pays. Les chapitres 1 des deux rapports des examens finalisés (Nicaragua et pays de l'OECD) en présentent les principales conclusions et recommandations, et sont présentés comme documents d'information du Conseil. Les rapports complets ont été placés sur le site web du Bureau de l'évaluation. Les réponses apportées à cet examen par les gouvernements concernés sont aussi annexées aux deux rapports.

2. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a démarré ses activités en 1992 dans les pays de l'OECO, au Brésil et à Cuba, en 1994 à El Salvador et en Jamaïque, et en 1996 au Nicaragua.

Pays	Type d'évaluation	Nombre de projets évalués				Projets nationaux achevés
		Projets nationaux de grande et moyenne envergure	Programme de microfinancements	Activités habilitantes	Projets régionaux/mondiaux	
Nicaragua	Examen	10	Oui	6	24	9
OECO	Examen	7	Oui	35	25	36
Brésil	Examen	41	Oui	4	36	20
Cuba	Examen	14	Oui	5	15	10
El Salvador	Étude	5	Oui	6	20	6
Jamaïque	Étude	6	Oui	6	15	7

3. Le présent rapport met l'accent sur les aspects suivants : pertinence de l'aide du FEM pour l'institution et les pays concernés, efficacité de l'aide du FEM, rôle et responsabilités des acteurs du FEM, et résultats et viabilité de l'aide du FEM, notamment en ce qui concerne les effets positifs pour l'environnement mondial.

Conclusions

4. S'agissant de l'aide du FEM, le rapport a abouti aux conclusions suivantes :

- 1) La plupart des projets ont obtenu des résultats jugés modérément satisfaisants ou plus dans leurs domaines d'intervention. Les effets positifs sur l'environnement mondial restent mitigés, bien que des progrès vers l'impact voulu soient visibles.
- 2) L'adaptation au changement climatique dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes gagne de plus en plus de place dans les portefeuilles analysés. Dans certains pays, cette situation saute aux yeux, alors que dans d'autres, l'adaptation en est encore au stade embryonnaire.
- 3) Le renforcement des capacités au niveau individuel et institutionnel était globalement satisfaisant, à l'exception de quelques cas au niveau local.
- 4) Dans la région Amérique latine et Caraïbes, beaucoup de pays ont adopté une approche écosystémique de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources, qui accroît la demande de projets multisectoriels.
- 5) En dehors de quelques exceptions notables, la poursuite à une plus grande échelle, la transposition et la viabilité des projets restent un défi dans les portefeuilles analysés.
- 6) Les possibilités de coopération Sud-Sud par le biais de projets nationaux, régionaux et mondiaux et/ou des composantes de projets existent, mais elles ne sont pas véritablement exploitées.

5. S'agissant de la pertinence de l'aide du FEM, le rapport est parvenu aux conclusions suivantes :

- 7) Globalement, l'aide du FEM est pertinente du point de vue des politiques nationales de protection de l'environnement et de développement durable et au regard de son mandat international qui consiste à contribuer à améliorer l'état environnemental de la planète.
 - 8) L'on constate dans les portefeuilles examinés que le niveau d'appropriation des projets par les pays varie. Il est élevé dans les économies à revenu intermédiaire, et il l'est moins dans les petits États insulaires en développement, à l'exception de Cuba.
6. L'efficacité de l'aide du FEM a été évaluée ainsi qu'il suit :
- 9) Les petits États insulaires en développement font face à des difficultés lors du processus d'approbation et d'exécution des projets à cause des circonstances particulières dans lesquelles ils évoluent et de leurs besoins spécifiques. Ceci entrave la possibilité d'avoir davantage d'effets positifs pour l'environnement mondial.
 - 10) Le suivi-évaluation de la gestion évolutive et la surveillance environnementale constituent une gageure.

Recommandations

- 1) Le processus d'approbation et d'exécution des projets dans les petits États insulaires en développement devrait être plus souple et plus adapté au contexte particulier de ces États.
- 2) Le travail de suivi des projets recoupant plusieurs domaines d'intervention devrait être allégé à un niveau comparable à celui des projets relevant d'un seul domaine d'intervention.
- 3) Il faudrait donner la possibilité de faire de la coopération Sud-Sud une composante de projets nationaux, régionaux ou mondiaux lorsqu'existent des possibilités de transfert de technologies, de renforcement des capacités et/ou de partage de pratiques optimales.